



Postscriptum

Journal du Parti socialiste genevois
Novembre 2026 n°48



Votations du 29 novembre

Non à la spéculation immobilière et aux logements trop chers à Seymaz-Sud

NON: ce n'est pas aux seuls ménages de payer la 13^e rente

SOMMAIRE

Édito

- 03** Écouter la base, Maria Cristina Veri

Votations cantonales

- 04** Non à la spéculation immobilière et aux logements trop chers à Seymaz-Sud !, Nicolas Clémence
- 05** Construire ne suffit pas, encore faut-il construire des logements accessibles, interview de Salma Selle

Votations fédérales

- 06** NON : ce n'est pas aux seuls ménages de payer la 13^e rente, Guilhem Kokot
- 07** Financement de la 13^e rente AVS : le OUI du groupe socialiste aux chambres fédérales, Laurence Fehlmann Rielle
- 08** Les vies humaines avant les profits !, Carlo Sommaruga
- 09** Une limitation des feux d'artifice ? Les animaux vous disent MERCI, Valérie Mossier
- 09** Madame de retour à la maison ?, Estelle Revaz

Votation municipale

- 10** Pas d'affichage publicitaire à but commercial à Bardonnex !, Marie Emery

Actualités politiques

- 11** Démocratisons l'enseignement de la musique, Jean-Pierre Tombola
- 11** Valoriser le savoir des patient-es et des proches aidant-es, Jennifer Conti
- 12** Budget 2027 : NON à la casse sociale, Caroline Marti

- 13** Loi climat : les Député-es de droite jouent à 1-2-3 soleil, Léna Strasser
- 14** Pour une politique de sécurité de gauche, Carole-Anne Kast
- 15** À Berne, la droite approfondit sa politique anti-sociale, Christian Dandrès
- 16** Le projet de loi sur l'égalité et les droits des personnes handicapées est déposé, interview croisée de Thierry Apothéloz et Cyril Mizrahi

Vie du Parti

- 17** Les féminicides, et après ?, Yolanda Martinez et Sandrine Salerno

La parole aux sections

- 18** L'été 2026 est probablement le plus frais du reste de notre vie, Thomas Bertossa
- 18** Faire référendum, c'est exiger que le peuple ait le dernier mot, Louis Mégroz
- 19** Le tram à Perly-Certoux : après des décennies d'attente, il faut sortir de l'impasse !, Alan Torselletti

Impressum

Le Postscriptum est envoyé aux membres et aux sympathisant-es du PS genevois. Il paraît au moins 4 fois par année.

Editeur : Parti socialiste genevois
Comité de rédaction : Maria Cristina Veri, Halima Delimi, Morgane Dentan, Alexandre Goumaz, Ludovic Iberg, Clémence Peillex, Nicolas Preperier, Mélanie Rufi, Christel Saura
Graphisme : Morgane Dentan
Impression : Prestige Graphique



ÉCOUTER LA BASE

Maria Cristina Veri
Rédactrice en Chef

Écouter la base. Cela paraît évident, presque banal. Pourtant, c'est l'un des exercices les plus exigeants de la vie d'un parti. Écouter, ce n'est pas seulement entendre celles et ceux qui parlent le plus fort. C'est aller chercher ce qui remonte de nos sections, de nos militant-es, des quartiers, des communes. Et c'est aussi accepter que ce que l'on entend ne coïncide pas toujours avec ce que l'on avait prévu.

Notre force est là. Dans la voix de nos militant-es, dans nos sections, dans cette proximité avec les gens qui nous permet de voir émerger des préoccupations, souvent bien avant qu'elles ne remontent dans le débat institutionnel. Un parti sans base n'est pas vraiment un parti, mais une structure vide qui parle à la place des autres.

Ces dernières semaines, le PS genevois a su montrer concrètement qu'il sait écouter sa base. Sur le financement de la 13^e rente AVS par la TVA, qui sera soumis au vote populaire le 29 novembre prochain, notre Assemblée générale a choisi une autre voie que le PS suisse. Non par goût de la confrontation, mais parce qu'à Genève beaucoup ont estimé qu'une hausse de la TVA faisait peser une part trop importante de l'effort sur celles et ceux qui disposent du moins de marge. Leur voix a été écoutée.

Ce désaccord ne nous divise pas nécessairement. Au contraire, il dit quelque chose de la vitalité de notre

parti. Notre histoire s'est construite autour des valeurs solides et des combats communs. Cela doit justement nous donner la liberté de discuter, parfois de contester, de nous donner le courage d'argumenter de manière différente lorsque nous pensons que la réalité du terrain nous oblige à regarder une question autrement. Car s'il est relativement facile de se positionner face à un adversaire politique, il est beaucoup plus difficile d'assumer d'être en désaccord avec des camarades. Mais ce désaccord fait aussi partie de la pluralité qui nous caractérise et qui fait notre richesse.

À l'approche des prochaines votations et des échéances électorales qui suivront, c'est notre capacité d'écoute qui comptera le plus. Et c'est aussi dans cet esprit que Postscriptum évolue. Une nouvelle rubrique, « La parole aux sections », donnera directement la plume aux sections elles-mêmes, pour faire entendre ce qui se vit sur le terrain, leurs débats, leurs priorités, en bref leurs réalités.

C'est avec cette volonté d'écoute que je prends aujourd'hui mes fonctions de rédactrice en chef du Postscriptum. Dans ce numéro nous avons voulu donner une voix à la richesse de notre parti. Alors, camarades, bonne lecture.

NON À LA SPÉCULATION IMMOBILIÈRE ET AUX LOGEMENTS TROP CHERS À SEYMAZ-SUD !

Nicolas Clémence

Urbaniste et ancien Député suppléant

Le 29 novembre prochain, la population genevoise sera appelée à se prononcer sur le déclassement de Seymaz-Sud, à Chêne-Bourg, en zone 3 ordinaire. Le secteur, situé à proximité immédiate de la gare du Léman Express, est depuis longtemps identifié comme un périmètre à densifier.

Construire du logement à Genève est une nécessité : la demande de logement est forte, et la population a du mal à trouver des appartements à des prix abordables, tant locatifs qu'en PPE.

Toutefois, la loi de déclassement de Seymaz-Sud votée par le Grand-Conseil ne répond pas à cet objectif : un déclassement en zone ordinaire, contrairement à la zone de développement utilisée habituellement pour la création de nouveaux quartiers, est un cadeau fait aux promoteurs et à la spéculation immobilière.

En effet, la zone ordinaire ne répond pas aux règles de la loi générale sur les zones de développement (LGZD), indispensables surtout en période de pénurie de logement :

- aucun contrôle des loyers ni des prix de vente des appartements par l'État. Sans ce contrôle, les

logements seront environ 40 % plus chers qu'en zone de développement.

- pas de création obligatoire de logements abordables ou d'utilité publique (HBM, HLM, HM). Une répartition des catégories de logements en « 3 tiers » (1/3 LUP, 1/3 ZDLoc, 1/3 libre) a pourtant été acceptée par le Grand Conseil en 2020.
- pas de taxe d'équipement, et donc aucune participation des promoteurs à la création d'équipements publics. C'est un problème majeur pour la Commune de Chêne-Bourg, car financer ces équipements est nécessaire pour accompagner la densification du secteur.
- pas de plan localisé de quartier (PLQ), et donc une absence de contrôle démocratique et une conception urbanistique désordonnée.

Seymaz-Sud représente un secteur stratégique, mais aussi un territoire complexe, morcelé et à proximité de la Seymaz, de la gare et d'équipements publics. C'est précisément dans ce type de situation qu'une planification d'ensemble est nécessaire.

Sans PLQ, le risque est celui d'une urbanisation au coup par coup : des bâtiments conçus indépendamment les uns des autres, des espaces publics insuffisants, des accès mal coordonnés et une qualité

urbaine qui dépendrait davantage des opportunités de chaque propriétaire que d'une vision collective du futur quartier.

A noter que la Commune de Chêne-Bourg, qui était pourtant à l'origine de l'intention du premier déclassement prévu en zone de développement 4A, s'est opposée à la loi finalement votée par le Grand Conseil en zone ordinaire.

Après avoir tenté un déclassement en zone ordinaire il y a quelques années dans le secteur des Corbillettes à Vernier, auquel la gauche s'était opposée avec succès, la droite du Grand Conseil tente à nouveau le coup à

Seymaz-Sud, en ne tenant aucun compte de la volonté populaire exprimée lors du vote de l'IN162 « Construisons des logements pour toutes et tous » en 2019. Cette initiative demandait qu'en période de pénurie (telle qu'on la connaît actuellement), les déclassements ne se fassent qu'en zone de développement !

Ainsi encore une fois, les genevoises et les genevois devront rappeler le 29 novembre leur refus de laisser les milieux immobiliers se servir de leurs relais au Grand Conseil pour faire de la spéculation et s'enrichir, au détriment des besoins de la population en logements abordables et de la qualité des futurs quartiers.

CONSTRUIRE NE SUFFIT PAS, ENCORE FAUT-IL CONSTRUIRE DES LOGEMENTS ACCESSIBLES



Interview de Salma Selle, Aménagiste

Que prévoit la loi 13539 pour Seymaz-Sud et pourquoi le choix d'une zone ordinaire fait-il débat ?

La loi 13539 prévoit une zone 3 ordinaire (ZO), alors que le projet initial prévoyait une zone de développement (ZD) 4A. La densification ne fait donc pas débat. Ce qui change, ce sont les garanties publiques qui l'accompagnent. La ZD prévoit notamment une taxe d'équipement et des mécanismes de répartition des droits à bâtir. En ZO, on troque une partie de ces obligations contre de la négociation. Le risque est que la plus-value soit privatisée tandis qu'une partie des coûts du quartier sera reportée sur la collectivité.

Quelles conséquences la zone ordinaire aurait-elle sur les prix et l'accès au logement ?

Une PPE neuve coûte en moyenne 6'587 francs/m² en ZD contre 10'352 francs/m² en ZO, soit près de 57 % plus cher. Passer en ZO, c'est renoncer aux mêmes mécanismes de contrôle des prix et des catégories de logements, en pleine pénurie. Construire ne suffit pas, encore faut-il construire des logements accessibles.

La loi permettra-t-elle de construire plus vite ?

C'est la promesse de la droite, mais elle ne repose sur aucune garantie. Seymaz-Sud compte 57 parcelles. En ZO, le développement dépend davantage de la décision de chaque propriétaire de construire... ou non. Le risque est une urbanisation parcellaire et décousue plutôt qu'une vision coordonnée. Mais 57 parcelles ne font pas un quartier.

Pourquoi cet enjeu dépasse-t-il Chêne-Bourg ?

La droite souhaite tester ici la zone ordinaire comme nouvelle manière de créer un quartier. Si le test échoue, les droits à bâtir auront été accordés et la collectivité aura moins d'outils. Ce sont leurs terrains, mais le quartier n'appartiendra pas qu'aux propriétaires. Ce choix peut créer un précédent pour les futurs projets de densification du canton.

Propos recueillis par Halima Delimi

NON : CE N'EST PAS AUX SEULS MÉNAGES DE PAYER LA 13^e RENTE

Guilhem Kokot

Président du PS Ville de Genève



l'ont faite tomber par 98 voix contre 96. Résultat : il ne reste que la TVA.

Ce qui a disparu, c'est la part des employeurs. Sur une hausse des cotisations, ils en paient la moitié ; sur la TVA, rien. Les cotisations AVS sont prélevées sur tout le salaire, sans plafond, alors que la rente est plafonnée : c'est ce qui fait de l'AVS notre assurance la plus solidaire. Pierre-Yves Maillard le disait en juin : si l'on combat tant les cotisations, c'est qu'elles « touchent particulièrement les gens très riches ». La TVA, elle, applique le même taux à la caissière et au banquier. Et les plus précaires la paieront sans avoir de rente pleine : les bas salaires proches de la rente minimale de 1 260 francs, les personnes arrivées en Suisse en cours de carrière, surtout les femmes migrantes, les plus touchées par les lacunes de cotisation.

En septembre 2022, dans ces mêmes colonnes, Laurence Fehlmann Rielle et Christian Dandrès écrivaient : « La TVA est antisociale puisqu'elle est supportée par le/la consommateur-trice final-e, soit pour l'essentiel des salarié-es, et les retraité-es. » Quatre ans plus tard, le même objet revient devant le peuple, avec la même hausse de 0,4 point. Le 2 septembre, notre Assemblée générale est restée fidèle à ces mots : le PS genevois appelle à voter NON, contrairement au PS Suisse.

Disons-le d'abord, parce que la crainte est légitime : la 13^e rente n'est pas en jeu. Elle est inscrite dans la Constitution et sera versée dès décembre, quel que soit le résultat. La TVA, elle, n'augmenterait qu'en 2028. Le 29 novembre, nous ne votons pas sur le fait que la rente soit payée, mais sur qui la paie.

Or, sur ce point, l'histoire de ce texte est celle d'une série de reculs. Au départ, nous défendions un financement par les cotisations salariales. Faute de majorité, nous avons ensuite accepté un compromis mêlant cotisations et TVA. Puis la part des cotisations a fondu, jusqu'à 0,2 point. Enfin, le 17 juin, la droite et les Vert'libéraux

« Le trou est programmé, et l'on sait ce que la droite viendra proposer pour le combler : repousser l'âge de la retraite »

Il y a plus grave. Cette hausse ne couvre qu'un tiers de la dépense : 1,5 milliard pour une 13^e rente qui en coûtera 4,5 en 2030. L'OFAS l'a écrit lui-même : il faudra ensuite 0,7 à 0,9 point de TVA supplémentaire. Le trou est programmé, et l'on sait ce que la droite viendra proposer pour le combler : repousser l'âge de la retraite, que le peuple a refusé à près de 75 % en 2024. Voter oui, c'est donc se compromettre sans même mettre l'AVS à l'abri : une compromission pour rien.

Enfin, il y a une question de cohérence. L'année prochaine, nous combattons une hausse de la TVA pour financer l'armée, parce qu'elle frappe d'abord les bas revenus. Nous nous battons pour chaque centime de subside d'assurance maladie, pour chaque centime de

loyer: nous ne pouvons pas céder sur la TVA. Si nous déclarons aujourd'hui cette hausse acceptable, avec quels arguments la refuserons-nous pour les canons ?

Je comprends les camarades qui voteront oui pour sécuriser un financement, et ce débat nous honore. Rappelons toutefois qu'en 2022, notre section refusait déjà la hausse de TVA d'AVS 21. Elle avait vu juste: en 2024, la Confédération avouait avoir surestimé de près de 4 milliards les dépenses de l'AVS. Un NON n'est

donc pas un refus de payer: c'est renvoyer la copie au Parlement. Quelques dixièmes de point de cotisation, partagés à parts égales et prélevés jusque sur les plus hauts salaires: voilà le financement juste qu'il faut exiger.

La 13^e rente doit être financée, entièrement. Mais ce n'est pas aux seuls ménages de payer. Le 29 novembre, votons NON.

Note de la rédaction : le financement de la 13^e rente AVS par une hausse de la TVA fait l'objet d'un débat au sein du Parti socialiste. Le comité de rédaction du Postscriptum a fait le choix de permettre l'expression de ce débat dans ses colonnes, en publiant cette contribution du groupe socialiste aux Chambres fédérales en faveur du OUI. Cette position ne constitue toutefois pas le mot d'ordre du Parti socialiste genevois: son Assemblée générale a décidé de recommander le NON à cette votation.

FINANCEMENT DE LA 13^e RENTE AVS: LE OUI DU GROUPE SOCIALISTE AUX CHAMBRES FÉDÉRALES

Laurence Fehlmann Rielle
Conseillère nationale

Rappelons qu'avec ou sans TVA additionnelle, la 13^e rente AVS sera versée pour la première fois en décembre 2026.

Son coût s'élèvera entre 4,5 à 5 milliards par an. Le Parti socialiste et les syndicats ont toujours reconnu qu'un financement supplémentaire serait nécessaire. Au Parlement, le PS s'est engagé pour un financement mixte, alliant un prélèvement sur les salaires à une légère augmentation de la TVA.

Le débat a été très âpre entre les partis de droite, UDC et PLR en tête, opposés à un financement supplémentaire, ceux qui ne voulaient que la TVA et la gauche qui soutenait

un financement mixte. À l'origine, le Conseil fédéral voulait une augmentation de 0,7 % de TVA.

Le taux normal de TVA passera donc de 8,1 % à 8,5 % tandis que pour les biens de première nécessité, le taux ne changera pas. Les personnes avec de hauts revenus qui consomment beaucoup de produits coûteux contribueront plus à son financement.

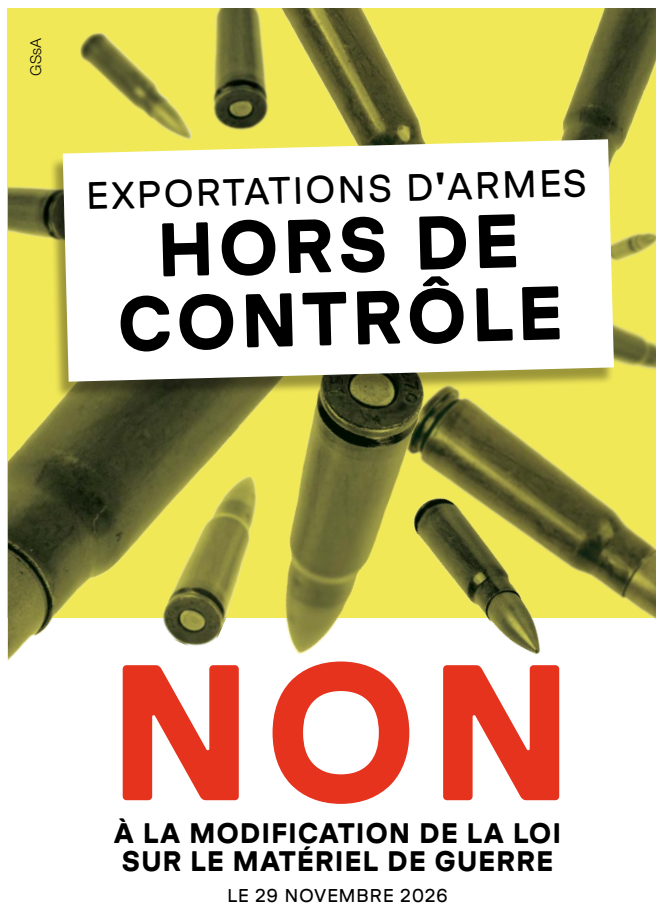
L'UDC et le PLR qui refusent cette augmentation de la TVA n'attendent que le moment où l'AVS sera dans les chiffres rouges pour imposer un relèvement de l'âge de la retraite dans le cadre de la révision AVS 2030.

Même si la population est pour l'instant opposée à une telle mesure, la stratégie de la droite est celle de la peur et de l'usure. À cela s'ajoute le fait que plusieurs pays européens ont relevé l'âge de la retraite.

Pour la majorité de la population, le gain d'une 13^e rente dépasse largement le supplément qui sera prélevé par la TVA. Après s'être battu pour un financement mixte, le groupe socialiste a voté à l'unanimité pour cette solution qui permet de maintenir une AVS solide et sociale.

LES VIES HUMAINES AVANT LES PROFITS !

Carlo Sommaruga
Conseiller aux États et Président de
la Commission de politique extérieure



Un enfant qui fuit les bombardements, une famille ensevelie sous les décombres : voilà ce que les tableaux de ventes d'armes ne montrent jamais. Le 29 novembre, nous devons refuser la modification de la loi sur le matériel de guerre. La souffrance humaine ne doit pas enrichir l'industrie suisse de l'armement.

Ce vote engage aussi la confiance dans notre démocratie. En 2021, la loi avait été durcie en contrepartie du retrait de l'initiative populaire «Contre les exportations d'armes dans des pays en proie à la guerre civile», dite initiative correctrice. Celle-ci voulait inscrire dans la Constitution des interdictions d'exportations vers les pays en conflit armé ou violant gravement et systématiquement les droits humains. Le compromis avait ancré

ces garde-fous dans la loi, sans compétence dérogatoire du Conseil fédéral. Moins de trois ans après son entrée en vigueur, la majorité bourgeoise et nationaliste du Conseil fédéral et du parlement, sous la pression du lobby de l'industrie d'armement, a foulé aux pieds ce compromis, piétinant l'esprit démocratique lié au retrait d'une initiative populaire suite à l'adoption d'un contre-projet.

Cette révision déloyale ouvre trois brèches. Elle facilite les exportations de matériel de guerre vers des États partenaires même impliqués dans un conflit armé, comme les USA. Elle autorise le Conseil fédéral, en cas de circonstances exceptionnelles, à déroger aux critères légaux. Enfin, elle supprime l'obligation systématique d'obtenir l'accord suisse avant de réexporter les armes vendues. Les obligations internationales demeurent, mais les protections légales et le contrôle sur la destination finale sont affaiblis.

Une arme exportée ne disparaît pas après sa vente. Elle peut changer de mains, alimenter un conflit, servir à réprimer une population. Renoncer à contrôler sa réexportation, c'est accepter que les armes suisses se retrouvent là où la guerre ou la répression font rage. La Suisse ne peut prétendre défendre les droits humains tout en facilitant la circulation des armes qui risquent de les piétiner.

L'Ukraine sert de justification à un assouplissement plus vaste, alors que le projet n'autorise aucune livraison directe à ce pays. La solidarité avec l'Ukraine ne saurait servir de prétexte à la libéralisation du commerce des armes. Les emplois du secteur méritent une politique d'adaptation industrielle tournée vers les besoins civils et la transition écologique. Ils ne justifient aucunement la facilitation des exportations mortifères. La Suisse n'a pas besoin d'une industrie d'armement, ni pour elle-même ni pour les autres. Sa vocation humanitaire lui commande de défendre la paix et de protéger les populations. Le 29 novembre, c'est NON !

UNE LIMITATION DES FEUX D'ARTIFICE ? LES ANIMAUX VOUS DISENT MERCI.

Valérie Mossier
Membre du Comité directeur
et Présidente du PS Bernex

Cette initiative, déposée le 3 novembre 2023, a été longuement discutée au Parlement fédéral mais, aucune majorité pour un contre-projet n'ayant pu être trouvée, c'est le texte original de l'initiative qui sera soumis au vote le 29 novembre.

Les feux d'artifice sont des marqueurs populaires et rassembleurs des grands événements depuis des siècles mais les détonations et les fumées génèrent de nombreuses nuisances.

Les feux d'artifice sont une source importante de stress et de souffrance pour beaucoup d'animaux. Leurs détonations soudaines et extrêmement bruyantes plongent les animaux dans la peur et la panique : fuite désespérée des animaux sauvages, blessures chez des animaux d'élevage tentant de sortir de leur enclos

et peur intense pouvant nécessiter une médication des animaux domestiques. La combustion des feux d'artifice produit également des particules fines qui se dispersent ensuite dans l'air et l'eau.

Cette initiative ne demande pas une interdiction absolue de tous les feux d'artifice mais une stricte limitation : en cas d'acceptation, les feux d'artifice privés seront interdits mais les cantons pourront néanmoins les autoriser, à titre exceptionnel, pour de grands événements.

Aujourd'hui, grâce à de nouvelles technologies, les spectacles de drones ou de lumières permettent de rassembler et célébrer de grands événements tout en réduisant fortement le bruit et les impacts sur les animaux et l'environnement. Nous pouvons apprendre à nous émerveiller et célébrer autrement.

MADAME DE RETOUR À LA MAISON ?

Estelle Revaz
Conseillère nationale

Le 8 mars dernier, la population a fait un choix clair : notre état civil ne doit plus déterminer notre facture fiscale. Avec l'imposition individuelle, chacune et chacun sera imposé sur son propre revenu. La pénalisation du mariage a donc été supprimée, tout comme les bonifications dont bénéficiaient certains couples mariés. Nous sommes ainsi sortis d'un système qui décourageait le deuxième revenu, encore trop souvent assuré par les femmes. En matière d'autonomie financière et d'égalité, c'est un immense pas en avant !

Mais aujourd'hui, coup de théâtre :

le Centre maintient son initiative alors même que la pénalisation du mariage vient d'être supprimée. Son intention est donc toute autre : il veut sauver la bonification dont bénéficiaient certains couples mariés. Autrement dit, il veut un système qui favorise fiscalement le modèle où Madame reste à la maison pendant que Monsieur exerce une activité lucrative. En matière d'égalité, ce serait un sacré retour en arrière.

Et ce retour en arrière aurait un prix : entre 700 millions et 1,4 milliard de pertes fiscales par année, avec en prime un joli casse-tête

administratif. On pourrait se retrouver avec une imposition individuelle aux niveaux cantonal et communal, mais une imposition commune au niveau fédéral. Deux systèmes différents pour les mêmes contribuables : difficile de faire plus simple !

Le mariage ne doit être ni pénalisé, ni récompensé fiscalement. Le problème a été réglé le 8 mars dans le respect de nos valeurs d'égalité. Le 29 novembre, il faudra donc dire non à l'initiative du Centre « pour des impôts équitables ».

PAS D’AFFICHAGE PUBLICITAIRE À BUT COMMERCIAL À BARDONNEX !

Marie Emery

Présidente de l’Alternative de Bardonnex

Bardonnex: sa qualité architecturale et patrimoniale, la beauté de sa campagne environnante et bientôt... ses panneaux publicitaires! C’est en tout cas ce qu’a voté la majorité de droite (Centre et PLR) du Conseil municipal en septembre 2025.



L’Alternative, mouvement écologique et solidaire, deuxième force politique de la commune, s’est farouchement opposée à ce projet mais tous ses arguments ont été balayés.

Il faut savoir que ces panneaux publicitaires ne favoriseront ni le commerce local ni les PME installées sur la commune mais uniquement de grandes marques qui bénéficient déjà de suffisamment d’autres moyens pour faire leur publicité. C’est également problématique de promouvoir la surconsommation, dans un monde dont les ressources s’épuisent et qui est envahi

par les déchets. La publicité à des fins commerciales visible depuis l’espace public porte de plus atteinte au caractère rural de notre commune et représente une pollution visuelle dont nous ne voulons pas. Finalement, il n’y aurait à priori aucun avantage financier pour la commune, la plupart des panneaux étant installés sur des terrains privés.

D’autres communes ont franchi le pas d’interdire la publicité commerciale sur leur territoire. Nous avons également proposé cette option mais la majorité du Conseil municipal n’a même pas pris la peine de mettre cette proposition à l’ordre du jour pour en débattre, estimant que le sujet avait été traité en commission (dont les discussions ne sont pas publiques).

Cette décision nous impactant toutes et tous, un comité d’habitantes a décidé de lancer un référendum qui a abouti avec plus de 340 signatures en octobre 2025 (minimum requis de 120 signatures). Nous avons été étonnées de récolter autant de signatures en un temps record! Les réactions étaient souvent les mêmes : incompréhension ; « Pourquoi la majorité du CM a voté cela ? » ; « mais ils savent ce qu’ils font... cela doit être pour le bien de la commune... » ; « ce n’est pas possible, il doit y avoir un intérêt... ». Nous avons eu beau chercher, nous n’avons pas trouvé d’argument convaincant. Et si nous devons nous doter d’un règlement communal régulant l’affichage, pourquoi n’adoptons-nous pas alors un règlement qui proscribit les panneaux publicitaires ?

Nous voulons croire que nos communières et communières feront le choix de la sobriété heureuse, de l’esthétisme et du bon sens. Aujourd’hui la date de votation de ce référendum est connue : rendez-vous le 29 novembre dans les urnes !

DÉMOCRATISONS L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE !

Jean-Pierre Tombola

Député au Grand Conseil, Membre du Bureau

À Genève, le programme «Orchestre en classe» est confié à certaines écoles de musique déléguées qui le réalisent efficacement. Toutefois, il n'est pas encore suffisamment déployé pour répondre à la demande. Selon un rapport de la Cour des comptes (147 du 6 juin 2019), les écoles de musique auxquelles le DIP a délégué l'enseignement spécifique de l'apprentissage d'un instrument sont fréquentées par des élèves dont la position sociale des parents est plus élevée que celle des élèves de l'école publique. L'accès à l'offre dépend de l'appartenance sociale.

Pour exemple, un-e enfant ne sachant ni lire ni écrire ignore qu'il/elle peut fréquenter une bibliothèque, de même un-e enfant ignorant l'existence d'instruments de musique ne s'inscrira pas à une formation musicale. Le groupe socialiste a déposé une motion (M03108A) pour aller dans le sens de la démocratisation de cet enseignement en proposant de sensibiliser les élèves à l'apprentissage de la musique dans toutes les écoles du canton. Cette motion a été votée à l'unanimité au

Grand Conseil. Elle invite le Conseil d'État à :

- développer, en partenariat avec les communes et les écoles mandatées pour les enseignements artistiques de base, les actions musicales pour les élèves de l'enseignement primaire dans le cadre du projet d'horaire continu;
- étendre le dispositif Orchestre en classe en partenariat avec les communes;
- communiquer largement sur les diverses aides existantes pour la pratique musicale.

La plus-value de la musique sur le développement du cerveau de l'enfant est reconnue. Plusieurs études ont démontré que l'écoute de la musique a déjà un impact positif. L'apprentissage et la pratique d'un instrument favorisent la concentration, améliore les capacités intellectuelles, ce qui constitue un atout pour tous les apprentissages. De plus, jouer en groupe développe une dimension sociale essentielle: écouter l'autre, collaborer, construire ensemble un résultat, s'enrichir mutuellement.

VALORISER LE SAVOIR DES PATIENT-ES ET DES PROCHES AIDANT-ES

Jennifer Conti

Députée au Grand Conseil, vice-présidente de la commission santé

Patient-es et proches aidant-es tirent de leur expérience de la maladie un savoir qui complète celui des professionnel·les de santé. Ils et elles peuvent ainsi contribuer à améliorer la qualité et la sécurité des soins.

Plusieurs institutions reconnaissent ce savoir expérientiel, l'enseignent et l'utilisent. À l'Université de Montréal, la Faculté de médecine a développé un modèle de partena-

riat entre patient-es et professionnel·les. En France, l'Université des Patient-es-Sorbonne délivre des diplômes aux malades qui souhaitent transformer leur vécu en expertise. Aux HUG, plus de 800 patient-es et proches ont participé depuis 2016 au programme Patients partenaires +3P (Proches, Professionnels et Public).

Le projet de loi déposé au Grand Conseil vise à faire du partenariat

fondé sur ce savoir une composante reconnue et pérenne du système de santé cantonal. Il charge l'État de développer, avec l'Université de Genève et la HES-SO Genève, une offre de formations certifiantes destinée aux patient-es et aux proches aidant-es. Il encourage aussi la participation des personnes formées dans les institutions de santé. La prochaine étape pour ce texte parlementaire est son renvoi en commission.

BUDGET CANTONAL 2027 : NON À LA CASSE SOCIALE

Caroline Marti
Députée au Grand Conseil, présidente
de la commission des finances

Réduction des missions d'intérêt général des HUG et de l'IMAD, coupe dans les subventions, croissance des postes qui n'atteint même pas la hausse démographique, non-renouvellement de postes dans le « back office » qui va reporter la charge administrative sur les travailleur-euses de terrain, réduction de prestations d'aide sociale, hausse des frais de pension des EMS, augmentation des heures d'enseignement, non application du contre-projet à l'IN199 « pour une politique sportive ambitieuse », transferts massifs de charge sur les communes ; le projet de budget présenté en septembre par le Conseil d'État est un véritable budget de casse sociale.

« La seule éclaircie dans ce marasme budgétaire est le choix de nos concitoyen-nes, clairement exprimé en votation populaire, de s'opposer à cette politique d'austérité. »

Et la perspective à moyen terme est pire encore. Aux économies énoncées ci-dessous, le Conseil d'État prévoit entre autres, à l'échéance 2030, la suppression de l'indexation des subsides d'assurance maladie, une réduction des prestations complémentaires AVS/AI, une réduction du financement du canton à la culture et au sport, l'augmentation du nombre d'élèves par classe, une hausse des taxes universitaires, une hausse des frais de maintien à domicile ou encore l'augmentation des prix des TPG.

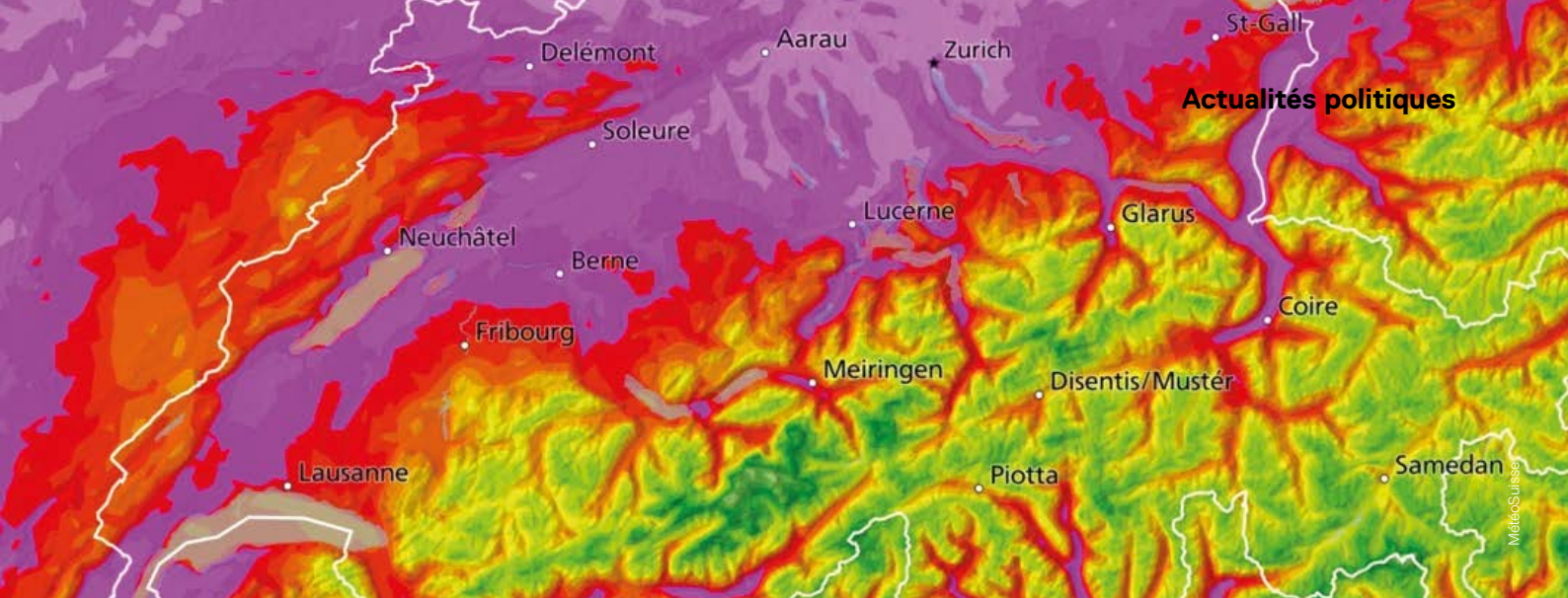
Et la majorité de droite du Grand Conseil n'est pas en reste. Alors que les baisses d'impôts successives ont fait plonger les budgets de l'État dans le rouge vif, la majorité de droite du Grand Conseil a voté en commission une baisse de 20 % de l'impôt sur la fortune, fai-

sant planer le risque de nouvelles pertes fiscales avoisinant les 150 millions et autant de coupes dans les prestations à la population. Ces mesures d'économie et ces attaques contre la fiscalité redistributive sont, pour nous socialistes, autant de lignes rouges allègrement franchies par le Conseil d'État et la majorité de droite du Grand Conseil.

La seule éclaircie dans ce marasme budgétaire est le choix de nos concitoyen-nes, clairement exprimé en votation populaire, de s'opposer à cette politique d'austérité. C'est ce que l'on peut retirer du refus de la coupe de 2 millions dans la subvention aux HES le 27 septembre dernier. Un refus qui fait suite à l'opposition aux « lois corsets », au refus de la hausse des tarifs des TPG ou à la réduction de la formation des enseignant-es.

Telle est notre force et la droite le sait. Alors soutenons les mobilisations syndicales, maintenons la pression au niveau parlementaire, et combattons dans les urnes les projets de détérioration du service public, la réduction des prestations à la population, la dégradation des conditions de travail des travailleurs et travailleuses.

À nous aussi de convaincre la population, qui appuie notre position dans plus de 90 % des cas lorsque nous lançons des référendums, de nous apporter également son soutien lors des prochaines élections fédérales et cantonales, afin que nous puissions porter leur voix directement dans les enceintes parlementaires et gouvernementales.



LOI CLIMAT : LES DÉPUTÉ-ES DE DROITE JOUENT À 1-2-3 SOLEIL

Léna Strasser
Députée au Grand Conseil

Cet été a été chaud. Très chaud. Les glaciers fondent et la photo d'un Cervin sans manteau blanc, fin septembre, a choqué. L'ONU alerte : d'ici 2050, un tiers de la population mondiale sera confronté à un stress hydrique, et jusqu'à 132 millions de personnes pourraient basculer dans la pauvreté d'ici 2040.

Pourtant, à Genève, la droite du Grand Conseil joue à 1-2-3 soleil avec la loi climat : à chaque tentative d'avancée, le texte retourne à la case départ.

Rappel des faits : fin 2022, le Conseil d'État présente ce projet, après le vote quasi unanime de l'urgence climatique en 2019, sous la pression de jeunes en colère et inquiet-es. Aujourd'hui, la loi n'est toujours pas votée. Et si elle l'était, ça changerait quoi ?

C'est une «loi cadre» : un texte contraignant auquel toutes les politiques publiques devront se conformer. Le projet initial fixe des objectifs chiffrés : réduire d'au moins 60 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990, puis atteindre la neutralité carbone en 2050. Le climat deviendrait une contrainte pour tous les départements, de l'aménagement à la santé, en passant par l'économie ou encore la formation.

Concrètement ? Rénovation énergétique des bâtiments, énergies renouvelables et solaire, plus de trans-

ports publics, de vélo et de marche, moins de déplacements individuels motorisés, plus de verdure et de sols perméables contre les canicules et les pluies intenses, sans oublier des mesures pour faire face aux inégalités dues au dérèglement. Un Conseil du climat et de la durabilité et une concertation avec les entreprises, les communes et la société civile accompagneraient la démarche.

Mais la majorité de droite (LJS, MCG, Le Centre, PLR, UDC) n'en veut pas. Elle a d'abord refusé le texte en commission. Un compromis a ensuite été négocié par le magistrat de l'époque avec la coalition climat, les syndicats et les milieux économiques. Renvoyé en commission, le texte a été refusé à nouveau, sans que l'amendement soit même étudié. Rebelote : 1-2-3 soleil. Cette loi pose un cadre pour les avancées futures, plus durable et contraignant qu'un simple Plan climat. Le financement des mesures dépendra lui toujours de lois d'investissement ou sectorielles.

Il serait temps : en janvier 2024, j'écrivais dans mon rapport de minorité que 2023 avait été la deuxième année la plus chaude en Suisse, puis 2024, 2025 lui ont emboîté le pas. 2026 semble suivre le même chemin...

POUR UNE POLITIQUE DE SÉCURITÉ DE GAUCHE

Carole-Anne Kast

Conseillère d'État en charge du département des institutions et du numérique

La sécurité est un droit fondamental pour l'ensemble de la population. Elle est aussi un enjeu social: les personnes qui disposent du moins de ressources sont souvent les plus exposées aux violences, aux trafics et à l'insécurité.

La gauche ne peut ni minimiser cette préoccupation, ni abandonner la sécurité à la droite et à l'extrême droite. La critique de l'action policière est légitime et nécessaire dans une démocratie. Mais le dénigrement systématique de la police ne l'est pas. En donnant le sentiment de considérer la police comme intrinsèquement suspecte, la gauche affaiblit son propre discours sur la sécurité et laisse à la droite le monopole de la défense de l'ordre et de la protection de la population.

Or la gauche qui exerce des responsabilités doit assumer la réalité du pouvoir. Lorsqu'une personne est victime d'une agression, lorsqu'un trafic s'installe ou lorsqu'un crime est commis, il ne suffit pas d'en dénoncer les causes sociales: il faut aussi protéger, intervenir, enquêter et faire appliquer la loi.

La police est un service public. Elle protège, secourt, prévient les violences et enquête sur les infractions. La gauche doit donc la considérer comme un outil de protection de la population. Soutenir la police ne

signifie pas soutenir chacune de ses actions: on peut défendre une institution et exiger qu'elle soit soumise à un contrôle démocratique exigeant et indépendant.

Le Parti socialiste ne doit pas laisser la droite définir ce que signifie «soutenir la police». La droite veut faire de la police un outil au service des privilégié-es. Elle vise à faire de la police la réponse à des problèmes qu'elle crée elle-même et qui relèvent de la pauvreté, du logement, de la santé ou de l'exclusion. Nous devons nous opposer à toute proposition visant à criminaliser la pauvreté. Mais refuser celle-ci ne signifie pas refuser la police. Les habitantes et habitants des quartiers populaires ont elles et eux aussi droit à la sécurité. Il ne faut pas opposer sécurité et justice sociale.

Nous voulons une police forte, professionnelle, proche, efficace, respectueuse des droits fondamentaux et contrôlée démocratiquement. Le contrôle n'est pas une défiance: il est la contrepartie nécessaire du pouvoir que la société confie à la police.

Nous ne voulons pas moins d'État: nous voulons un État qui protège mieux. Notre objectif n'est ni une police toute-puissante, ni une police affaiblie, mais une police efficace et démocratique, au service de toutes et tous, sans privilèges.

LES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 OCTOBRE

Réuni-es en Assemblée générale le 5 octobre, près d'une centaine de membres du Parti socialiste genevois ont débattu des événements entourant la manifestation No-G7 du 14 juin 2026, en présence de Carole-Anne Kast, Conseillère d'État chargée de la sécurité. À l'issue des échanges, l'Assemblée a adopté cinq résolutions visant à renforcer le droit de manifester, à garantir le respect des droits fondamentaux et améliorer le contrôle des actes de la police. Ce débat, qui a permis l'expression de sensibilités différentes, se poursuit au sein du groupe de travail du PS genevois consacré à la sécurité, dont les travaux ont débuté le 9 octobre. Vous trouverez le communiqué de presse sur ps-ge.ch/communiqués-de-presse/ou via le QR code →



À BERNE, LA DROITE APPROFONDIT SA POLITIQUE ANTI-SOCIALE

Christian Dandrès
Conseiller national

La session d'automne était à mi-chemin entre la votation sur l'initiative de l'UDC dite « de durabilité » et les Bilatérales III. Alors que la crise que l'UDC a cherché à exploiter s'accroît, nous devons mobiliser pour défendre le service public et les droits sociaux.

Concernant les Bilatérales III, la libre-circulation des personnes qu'elles prévoient de maintenir est un bien précieux pour les salarié-es. Elle doit cependant être flanquée de droits sociaux pour résister à la pression patronale.

« Alors que la crise que l'UDC a cherché à exploiter s'accroît, nous devons mobiliser pour défendre le service public et les droits sociaux. »

Les Bilatérales III pourraient malgré tout peser sur des avancées sociales, avec la reprise du principe de l'interdiction des aides d'État et la libéralisation du marché de l'électricité. Grâce aux référendums gagnés au début des années 2000, nous avons pu freiner ce processus de privatisation, en particulier la libéralisation du marché de l'électricité avec le NON en votation en 2003.

Nous n'avons pas pu en faire autant avec la libéralisation du système de santé. Le remplacement des subventions et/ou garanties de déficit aux hôpitaux par un financement par cas a ouvert la porte aux profits d'entreprises privées et fait exploser les primes. Ces sociétés produisent des soins à niveaux industriels pour atteindre des objectifs de rendement fixés par les actionnaires, tandis que le renoncement aux soins est devenu la règle pour presque 1/5e de la population.

Autre motif d'inquiétude : le droit du bail. Le Conseil fédéral veut supprimer le lien entre loyer et coûts, pour le remplacer par le marché. Au début du bail, le loyer ne pourrait plus être contesté s'il est inférieur ou égal au niveau statistique des loyers. En cours de bail, le loyer augmenterait encore selon le coût de la vie ! Le

Conseil fédéral tente ainsi de légaliser les profits abusifs des bailleurs.

Le panorama ne serait pas complet sans le budget de l'armée. La droite veut transférer les coûts d'équipement de l'armée sur la TVA. C'est le seul impôt qui trouve grâce à ses yeux. Et pour cause, il est profondément antisocial et épargne très largement les grandes fortunes et les salarié-es bénéficiant de hauts revenus.



À un an des élections fédérales, nous avons du souci à nous faire. Comme au début des années 2000, l'heure est à la mobilisation contre ces attaques, à commencer par la votation sur la TVA en novembre, suivie de la libéralisation du marché de l'électricité si celle-ci devait être votée l'année prochaine.



LE PROJET DE LOI SUR L'ÉGALITÉ ET LES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES EST DÉPOSÉ

Interview croisée de Thierry Apothéloz, Conseiller d'État et Cyril Mizrahi, Coprésident du PS genevois et secrétaire général de la Fégaph

Après une large consultation, le Conseil d'État a adopté le projet de loi concrétisant la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées (CDPH), qui sera traité ces prochains mois au Grand Conseil. On en parle avec notre conseiller d'État Thierry Apothéloz et Cyril Mizrahi, coprésident du PS et secrétaire général de la Fédération genevoise des associations de personnes handicapées et de leurs proches.

Thierry, quelles sont les innovations de ce projet ?

C'est un texte pionnier en Suisse, car il ne se limite pas à fixer des objectifs : il prévoit des obligations concrètes, désigne les acteurs responsables et fixe un cadre pour agir. Les institutions publiques devront recenser les obstacles à l'accessibilité, planifier leur suppression et en suivre l'avancement. Les acteurs privés accueillant du public sont concernés. Une commission majoritairement composée de personnes concernées sera mobilisée sur les politiques du handicap et suivra la mise en œuvre de la loi. L'inclusion et la lutte contre les discriminations deviennent ainsi l'affaire de toutes et tous.

Cyril, comment les organisations de personnes handicapées et de leurs proches accueillent-elles la nouvelle ?

Elles se réjouissent beaucoup du dépôt de ce projet,

car il ne se limite pas à des déclarations d'intentions. En effet, sans les mesures prévues, les droits justiciables feraient peser sur les seuls milieux concernés le fardeau des changements nécessaires, et cela n'a pas été suffisant jusqu'ici. Cela dit, les organisations demandent que les droits prévus s'appliquent sans attendre, car sans cela certains acteurs risquent de rester les doigts de pieds en éventail. Des sanctions sont donc nécessaires, avec l'espoir sincère de ne pas en avoir besoin. Les organisations demandent aussi au Grand Conseil et au Conseil d'État de faire preuve de cohérence sur deux chantiers connexes : l'initiative 206 « Tous ensemble à l'école » et la réforme des curatelles, car il n'y aura pas d'inclusion dans la société sans inclusion scolaire et sans autodétermination.

Thierry, pourquoi as-tu voulu porter ce projet de loi ?

Parce que je refuse qu'un handicap détermine la place d'une personne dans notre société. Trop d'obstacles subsistent pour travailler, se loger ou participer à la vie collective. Il est temps de passer des principes à l'action. J'ai voulu aussi construire cette loi avec les personnes concernées et les associations, selon leur principe : « Rien sur nous sans nous ». Pour moi, la justice sociale, c'est permettre à chacune et chacun d'exercer réellement ses droits.

LES FÉMINICIDES, ET APRÈS ?

Yolanda Martinez et Sandrine Salerno
Coprésidentes des Femmes socialistes genevoises

Dans notre pays, chaque année, entre 16 et 25 femmes sont tuées dans un contexte de féminicide. Ces chiffres sont issus du recensement effectué par le collectif Stop Feminizid depuis 2020. Les féminicides n'étant pas reconnus comme une infraction autonome dans le Code pénal suisse, il n'existe malheureusement pas de statistiques officielles permettant de les comptabiliser comme telle.

D'ailleurs, seuls 29 pays sur 193 disposent d'une législation spécifique sur les féminicides, que ce soit par la reconnaissance d'une infraction autonome ou par celle d'un homicide aggravé en raison du genre. Au total, environ 15% des pays dans le monde reconnaissent donc le féminicide dans leur législation. Dire que c'est peu reste un euphémisme.

Heureusement, la motion 25.4556, déposée au Conseil national en septembre 2026, demande l'élaboration d'une loi-cadre permettant notamment de définir le féminicide et de fixer les peines correspondantes. La Suisse entame donc cette année le long processus vers une reconnaissance de ce type de crime. Enfin.

Mais quelle définition donner au féminicide ? Il s'agit du meurtre intentionnel d'une femme ou d'une fille en raison de son sexe ou de son genre. ONU Femmes décrit le féminicide comme l'acte ultime du continuum des violences faites aux femmes. Cela signifie qu'un tel meurtre n'est pas nécessairement un acte isolé ou soudain : il est souvent l'aboutissement d'un système de violences, de contrôle et d'inégalités de genre.

De nombreuses associations œuvrent déjà contre ces violences de genre et agissent en prévention pour éviter qu'elles ne connaissent une issue mortelle. Mais nous aimerions nous intéresser à ce qui vient après : le post-féminicide.

Que se passe-t-il après ces meurtres ? Pour celles et ceux qui restent, quelles en sont les conséquences ? Qu'il s'agisse des parents, des fratries, de la famille élargie, mais surtout des enfants de ces femmes : quel avenir pour elles et eux ?

Si l'on retient une moyenne d'environ 1,3 enfant par femme, nous pouvons estimer que plusieurs dizaines d'enfants sont potentiellement concerné-es chaque année en Suisse par le féminicide de leur mère. Pour ces enfants, le meurtre fait brutalement basculer leur vie.

Souvent, lorsque l'auteur du féminicide est leur père, ils et elles perdent leur mère tandis que leur père est incarcéré. Ils et elles peuvent aussi perdre leurs deux parents lorsque l'auteur se suicide après avoir tué leur mère.

Qu'advient-il alors de leur vie ? Non seulement ces enfants sont privé-es d'une ou de leurs deux figures parentales, mais ils/elles peuvent également perdre leur foyer, leurs repères quotidiens et leur environnement. Qui les accompagne alors ? Peuvent-ils/elles bénéficier de l'aide aux victimes prévue par la LAVI ? Ont-ils/elles droit à une rente d'orphelin de l'AVS ? Qui les accompagne face au traumatisme, au deuil et parfois à la violence dont ils/elles ont été témoins ? Quels sont leurs besoins spécifiques ?

Pour aborder ces questions, les Femmes socialistes genevoises et les Femmes socialistes vaudoises organisent une table ronde en mixité choisie, avec une spécialiste du post-féminicide, une enseignante de la HETS travaillant sur le deuil, une juriste du Ministère public genevois et une représentante de la Fondation As'trame, qui accompagne les enfants, les jeunes et les familles confrontées à un bouleversement des liens ou à une épreuve de vie majeure.

Cet événement aura lieu au siège du parti, rue des Voisins 15, le samedi 21 novembre, de 14 h à 16 h.

Nous vous y attendons nombreuses !

P.-S. : Pour nos amis masculins qui s'intéressent au post-féminicide, un article consacré à cette table ronde sera prochainement publié.

L'ÉTÉ 2026 EST PROBABLEMENT LE PLUS FRAIS DU RESTE DE NOTRE VIE

Thomas Bertossa
Chef de groupe socialiste à Onex

Dans plusieurs communes des mesures ont été déployées cet été pour faire face aux vagues de canicule. La plupart de ces petits pas vont dans le bon sens, mais ces mesures restent partielles et insuffisantes face à l'ampleur du défi que représente l'adaptation aux canicules à répétition. Car la chaleur n'est pas un simple inconfort, elle dégrade le sommeil, la santé, le travail et la vie sociale. Elle frappe plus durement les ménages modestes et les locataires de logements mal isolés.

Il est impératif que nos communes se dotent rapidement de plans de lutte contre les îlots de chaleur. Ces stratégies devront fixer des objectifs, un calendrier et des indicateurs publics. Il faut cartographier les

zones où se cumulent fortes températures, logements mal isolés et fragilités sociales. Il faut planter et désimperméabiliser en priorité les préaux, les places, les arrêts et les itinéraires piétons les plus exposés. Enfin, il faut créer dans chaque quartier un lieu de fraîcheur gratuit, clairement signalé et accessible plus largement lors des alertes.

À Onex, le groupe socialiste a déposé une délibération pour donner à la Mairie les moyens d'agir dans cette direction. Nous sommes prêtes à collaborer avec l'ensemble des sections qui le souhaitent pour converger dans cette même direction. Car nous sommes toutes et tous touchés par les conséquences du déregle-

ment climatique, coordonnons-nous pour rendre la vie en canicule plus supportable partout dans le canton.

Au-delà de leurs compétences directes, les communes doivent mobiliser les propriétaires, les fondations immobilières et le Canton pour accélérer la rénovation énergétique des logements. Cette transition ne saurait toutefois se faire au détriment des locataires et aucune éviction ni hausse de loyer ne doit pénaliser celles et ceux qui souffrent déjà le plus de la chaleur. Lutter contre la canicule, c'est refuser que les plus modestes paient une fois encore le prix fort et rétablir l'égalité là où la crise climatique creuse les injustices.

FAIRE RÉFÉRENDUM, C'EST EXIGER QUE LE PEUPLE AIT LE DERNIER MOT

Louis Mégroz, Président du PS Lancy

À Lancy, le 27 septembre, la population a dit trois fois non. Non à l'austérité, non aux coupes dans l'allocation de rentrée scolaire, non à la suppression des subventions TPG et vélo, non à la remise en cause de la participation communale aux primes d'assurance-maladie de notre personnel. Trois référendums, trois victoires.

Ce résultat n'est pas un accident. Il s'inscrit dans une colère profonde et grandissante: la hausse du coût de la vie, des loyers, des primes maladies et de l'énergie, sans hausse des salaires en face. Les Lancéennes et les Lancéens, comme tant d'autres, en ont assez de payer toujours plus pour un pouvoir d'achat qui fond. Ils ont compris que le budget communal n'est pas une fatalité comptable: c'est un choix politique. Et quand

la droite impose des économies sur le dos des plus modestes, le référendum n'est pas un outil de blocage, c'est un instrument de démocratie.

Ces trois victoires de la gauche à Lancy, obtenues grâce à l'engagement de l'Union Populaire et du Parti socialiste, prouvent qu'une autre voie existe: quand on prend le temps d'expliquer, de mobiliser et de porter le débat dans la cité, la colère peut se transformer en victoire. Le référendum est un outil collectif. D'autres l'ont utilisé avant nous, et d'autres le feront après. Là où une majorité municipale impose des reculs sociaux, il nous rappelle une vérité simple: le dernier mot n'appartient jamais à une majorité de circonstance, mais au peuple. Ne laissons jamais l'austérité s'imposer sans combattre.

LE TRAM À PERLY-CERTOUX: APRÈS DES DÉCENNIES D'ATTENTE, IL FAUT SORTIR DE L'IMPASSE !

Alan Torselletti
Président du PS Genève-Sud

Le retour du tram à Perly-Certoux, nous l'attendons depuis des décennies. Approuvé en 2013 par le Grand Conseil, le projet de prolongement du tram 15 vers Perly-Certoux et Saint-Julien-en-Genevois a connu de nombreux retards. En juillet 2023, l'Office fédéral des transports a autorisé les plans, mais des opposant-es ont déposé des recours. Le 16 juillet 2026, le Tribunal administratif fédéral leur a donné raison et a annulé cette autorisation. Plus de dix ans après, alors que le premier tronçon jusqu'à la ZIPLO est en service depuis décembre 2023, Perly-Certoux attend toujours son tram.

Alors que les intérêts privés ont pesé dans ce dossier, rappelons qu'il ne faut pas perdre de vue l'intérêt général: celui des habitantes et habitants de toute la région, de part et d'autre de la frontière. Notre région reste confrontée à des flux de voitures toujours plus importants, avec leur lot de nuisances sonores et de pollution. Ce sont les habitant-es qui en subissent quo-

tidieusement les conséquences, au détriment de leur qualité de vie, à laquelle nous sommes toutes et tous attaché-es.

Nous appelons le Conseil d'État à revenir rapidement avec un projet alternatif crédible, qui conserve la route de Saint-Julien comme axe de passage du tram. La solution doit préserver les terres agricoles et tenir compte des préoccupations légitimes des riverain-es, sans sacrifier l'objectif essentiel: relier efficacement la région Genève-Sud à Saint-Julien-en-Genevois.

Alors, Perly-Certoux serait-il devenu le village gaulois qui résiste encore et toujours à l'arrivée du tram ? La formule est tentante mais à force de repousser l'échéance, certain-es se demandent, avec ironie, s'ils/elles verront arriver le tram de leur vivant ! La boutade fait sourire, mais elle illustre une lassitude bien réelle: il est temps que les promesses se transforment enfin en réalité !





JAB
CH-1205 Genève
P.P. / Journal

Votations du 29 novembre 2026

Mots d'ordre du PS genevois

NON

Votation cantonale n°1 : Loi modifiant les limites de zones situées entre l'avenue de Bel-Air et la Seymaz

NON

Votation fédérale n°1 : Financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA

OUI

Votation fédérale n°2 : Initiative populaire « Pour une limitation des feux d'artifice »

NON

Votation fédérale n°3 : Initiative populaire « Oui à des impôts fédéraux équitables pour les couples mariés – Pour enfin en finir avec la discrimination du mariage ! »

NON

Votation fédérale n°4 : Modification du 19 décembre 2025 de la loi fédérale sur le matériel de guerre (LFMG)